

C.P. n° 327.03.00-02.02 ETA Région Wall & Com germ - Com germ - Personnel de production

Adaptation suite à : Indexation : 2 %

Validité : depuis le 01/12/2022

Attention ! Un revenu minimum mensuel moyen interprofessionnel est garanti sur base annuelle aux travailleurs âgés de 18 ans au moins. Concrètement, vous devez donc vérifier si la somme des douze rémunérations mensuelles dont le travailleur a bénéficié au cours d'une année, augmentée d'éventuels avantages octroyés, mais à l'exclusion du double pécule de vacances et des compléments de rémunération pour prestations de travail supplémentaires ou tardives, est au moins égale à la somme des douze montants du revenu minimum mensuel moyen garanti.

Régime hebdomadaire : 38h

Catégorie	salaire minimum
P1 : Travailleurs de production de niveau 1	11,8724
P2 : Travailleurs de production de niveau 2	11,8926
P3 : Travailleurs de production de niveau 3	12,0613
P4 : Travailleurs de production de niveau 4	12,4557
P5 : Travailleurs de production de niveau 5	13,3928
P6 : Travailleurs de production de niveau 6	13,6899
P7 : Travailleurs de production de niveau 7	13,9369

Travailleurs visés par le salaire minimum garanti:

Catégorie : P1

Ancienneté après
0 mois
8,6669
11,8724